Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la ville de Coaticook tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le lundi 10 juin 2019 à compter de 19 h 30.

À laquelle sont présents :

Monsieur Simon Madore, maire Monsieur Vincent Brochu, conseiller Madame Sylviane Ferland, conseillère Madame Guylaine Blouin, conseillère Monsieur Denis Hébert, conseiller Monsieur Gaétan Labelle, conseiller Monsieur Guy Jubinville, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Simon Madore.

Sont également présents :

Monsieur François Fréchette, directeur général Monsieur Benoit Marquis, trésorier Madame Geneviève Dupras, greffière

ORDRE DU JOUR

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE ET DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 13 MAI 2019
- 3. DÉLÉGATION
- 4. RAPPORT DU MAIRE SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS
- 5. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL
 - 5.1 Vincent Brochu
 - 5.2 Sylviane Ferland
 - 5.3 Guylaine Blouin
 - 5.4 Denis Hébert
 - 5.5 Gaétan Labelle
 - 5.6 Guy Jubinville

6. FINANCES

- 6.1 Autorisation d'effectuer les dépenses prévues à la liste des comptes du mois de mai 2019
- 6.2 Dépôt des transferts budgétaires pour le mois de mai 2019
- 6.3 Rapport du maire des faits saillants du rapport financier 2019

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 6.4 Mandat à Drone Xperts pour la couverture photographique des sites carrières sablière sur le territoire pour un montant de 23 775 \$ plus les taxes applicables
- 6.5 Autorisation au trésorier de procéder à un transfert budgétaire d'un montant de 4 063,75 \$ plus les taxes applicables pour la dépense reliée à la réinstallation de la pompe du module de gestion du Parc Découverte Nature

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 7.1 Dépôt du rapport des statistiques d'émission de permis de construction du mois de mai 2019
- 7.2 Autorisation de la demande d'une dérogation mineure au règlement de zonage et ses amendements pour la résidence située au 400-408, rue Sainte-Anne
- 7.3 Autorisation de la demande d'une dérogation mineure au règlement de zonage et ses amendements pour la résidence située au 1201, chemin Ladd's Mills
- 7.4 Autorisation au projet de rénovation pour la résidence située au 242, rue Saint-Jean-Baptiste
- 7.5 Autorisation au projet de construction d'une nouvelle résidence sur le lot 3 311 963 applicable dans le cadre du PIIA pour le développement McAuley
- 7.6 Autorisation au projet de terrasse pour le commerce situé au 81, rue Child
- 7.7 Autorisation au projet d'enseigne pour le commerce situé au 950, rue Child
- 7.8 Modification au projet de construction d'un triplex pour la résidence située au 712, rue McAuley
- 7.9 Promesse de servitude d'égout sanitaire en faveur de la Ville de Coaticook relativement au lot 4 046 494 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook et autorisation de signature

8. COMMUNICATIONS, CULTURE ET TOURISME

9. Loisirs

10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

10.1 Addenda au bail entre la Ville de Coaticook et Ébénisterie Pototype inc. et autorisation de signature

11. SERVICES EXTÉRIEURS

- 11.1 Rejet de la soumission pour l'installation d'un monte-personne au pavillon des arts et de la culture de Coaticook
- 11.2 Réquisition numéro 2019-24 au montant de 1 604,75 \$ plus les taxes applicables, pour l'achat de panneaux de

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- polyboard pour le mur de pratique de tennis au parc Shurtleff
- 11.3 Réquisition numéro 2019-25 au montant de 14 449,82 \$ plus les taxes applicables, pour la fabrication des abris des joueurs aux parcs Laurence, Denis-Marcoux et Barnston
- 11.4 Réquisition numéro 2019-26 au montant de 12 500 \$ plus les taxes applicables, pour une banque de temps de 220 heures d'un personnel technique pour la localisation des raccordements inversés
- 11.5 Réquisition numéro 2019-27 au montant de 21 500 \$ plus les taxes applicables, pour la désinfection de l'eau potable du secteur Barnston

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

13. COMMUNAUTAIRE

14. ADMINISTRATION ET CONSEIL

- 14.1 Mandat au cabinet Cain Lamarre s.e.n.c.r.l. à partir du 27 mai 2019 jusqu'au 31 décembre 2019 selon les termes de l'offre de services présentée par le cabinet Monty Sylvestre
- 14.2 Vente du lot 3 311 441 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook à Industries Phibia inc. et autorisation de signature
- 14.3 Autorisation de signature du protocole d'entente Aide financière dans le cadre du sous-volet 2.2 du Fonds des petites collectivités relativement aux travaux de réfection et de mise aux normes du centre récréatif Gérard-Couillard
- 14.4 Embauche temporaire de Monsieur Jimmy Dupont à titre de journalier

15. RÈGLEMENTS

- 15.1 Adoption du règlement numéro 12-5 RM460 (2019) concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics
- 15.2 Avis de motion du règlement numéro 29-191-1 pour les travaux d'agrandissement, de réaménagement, de réfection et de mise aux normes du Centre récréatif Gérard-Couillard de Coaticook et modifiant le règlement 29-191, demande de dispense de lecture et dépôt du projet de règlement numéro 29-191-1
- 15.3 Avis de motion du règlement 24-8-3 relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$, demande de dispense de lecture et dépôt du projet de règlement
- 15.4 Avis de motion du règlement abrogeant le règlement numéro 12-5 RM110 (2019) relatif à la prévention des incendies

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

16. AFFAIRES COMMENCÉES ET NOUVELLES

- 16.1 Achat de la ligne électrique CTK-236 au coût de 78 343,55 \$ et de la ligne électrique CTK-231 au coût de 52 763,07 \$ pour un total de 131 106,62 \$
- 16.2 Octroi d'une aide financière de 400 \$ au Club de l'âge d'or Centre amical St-Edmond
- 17. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

19-06-34989 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 19-06-34989

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et ne désirent pas y faire de modification;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la greffière, madame Geneviève Dupras.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-06-34990

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE ET DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 13 MAI 2019

RÉSOLUTION 19-06-34990

CONSIDÉRANT que la greffière a remis aux membres du conseil une copie des procès-verbaux de l'assemblée ordinaire et de l'assemblée extraordinaire du 13 mai 2019 le tout conformément aux délais prévus par la loi, et que par conséquent elle est dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU d'approuver les procès-verbaux de l'assemblée ordinaire et de l'assemblée extraordinaire du 13 mai 2019 tel que rédigé par la greffière, madame Geneviève Dupras, comme étant le juste reflet des délibérations du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. DÉLÉGATION

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

4. RAPPORT DU MAIRE SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS

- Retour de Paris : jumelage avec Méry sur Loise, possible délégation à Coaticook en 2020;
- Nouveauté cette année, la piscine municipale sera chauffée au parc Laurence
- Jeux d'eau en fonction au parc Laurence;
- 17e édition du Relais pour la vie : 128 000 \$ amassés, merci aux bénévoles:
- Travaux à l'aréna des imprévus nous sommnes en attentes des nouveaux coûts;
- Festival Country 20 au 23 juin 2019 au centre Desjardins;
- Fête Nationale régionale 23 juin prochain au parc de la Gorge;

5. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

Les conseillers font leurs rapports mensuels à tour de rôle.

6. FINANCES

19-06-34991

6.1 AUTORISATION D'EFFECTUER LES DÉPENSES PRÉVUES À LA LISTE DES COMPTES DU MOIS DE MAI 2019

RÉSOLUTION 19-06-34991

CONSIDÉRANT qu'une dépense doit être autorisée par règlement ou résolution du conseil;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance des listes suggérées des comptes du mois de mai 2019 au montant total de 2 278 706,67 \$ comme si elles étaient au long reproduites;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'approuver les listes des comptes du mois de mai 2019 comme suit :

Fonds administration:
2 278 706,67 \$
Fonds immobilisation (FDI):
42 591,70 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 DÉPÔT DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES POUR LE MOIS DE MAI 2019

Le trésorier fait état du dépôt des transferts budgétaires pour le mois de mai 2019.

6.3 RAPPORT DU MAIRE DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2019

Le maire fait la lecture du rapport des faits saillants du rapport financier 2019 rédigé par le trésorier, monsieur Benoit Marquis.

19-06-34992

6.4 MANDAT À DRONE XPERTS POUR LA COUVERTURE PHOTOGRAPHIQUE DES SITES CARRIÈRES SABLIÈRE SUR LE

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

TERRITOIRE POUR UN MONTANT DE 23 775 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

RÉSOLUTION 19-06-34992

CONSIDÉRANT que les articles 78.1 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales (L.R.Q. c. C-47.1*) qui imposent l'obligation à toute municipalité locale dont le territoire comprend le site d'une carrière ou d'une sablière de constituer un fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook émet suite à la réception de la déclaration de l'exploitant, un compte de perception du droit conforme à la tarification arrêtée au Règlement concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook souhaite valider les données recueillies des exploitants des carrières câblières sur son territoire;

CONSIDÉRANT que pour ce faire, la Ville de Coaticook souhaite mandater la firme Drone Xperts pour un montant de 23 775 \$ plus les taxes applicables, option B, pour une durée de 3 ans;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU:

- De mandater Drone Xperts pour la couverture photographique, permettant de générer une orthophotographie digitale ainsi qu'un modèle numérique de surface (MNS) des lieux et subséquemment, un rapport de volumétrie de chacun des sites carrières sablière sur le territoire pour un montant de 23 775 \$ plus les taxes applicables, option B, pour une durée de 3 ans, le tout selon les conditions mentionnées à l'offre de services du 4 juin 2019, document annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante et d'affecter la dépense au revenu reporté Fonds-Réfection et entretien de certaines voies publiques; ET
- D'autoriser le trésorier à signer l'offre de services.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-06-34993

6.5 AUTORISATION AU TRÉSORIER DE PROCÉDER À UN TRANSFERT BUDGÉTAIRE D'UN MONTANT DE 4 063,75 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES POUR LA DÉPENSE RELIÉE À LA RÉINSTALLATION DE LA POMPE DU MODULE DE GESTION DU PARC DÉCOUVERTE NATURE

RÉSOLUTION 19-06-34993

CONSIDÉRANT qu'une fois le budget pour l'année adopté, l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) prévoit que le conseil doit autoriser chacune des dépenses avant que les fonctionnaires municipaux puissent effectuer les opérations qui en découlent;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook s'est dotée d'un règlement permettant au conseil d'adopter un règlement déléguant à tout fonctionnaire ou employé de la municipalité le pouvoir d'autoriser les dépenses dites

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

incompressibles et de passer des contrats au nom de la municipalité conformément à l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

CONSIDÉRANT qu'afin de permettre une meilleure utilisation des services municipaux, le conseil municipal autorise le trésorier à procéder aux réaffectations budgétaires nécessaires à l'intérieur d'une même fonction comptable, mais que seul le conseil municipal est autorisé à procéder aux réaffectations budgétaires interfonctions;

CONSIDÉRANT qu'un transfert est nécessaire pour payer la dépense de 4 063,75 \$ plus les taxes applicables pour la dépense reliée à la réinstallation de la pompe du module de gestion du Parc Découverte Nature;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'autoriser le trésorier à procéder un transfert budgétaire du compte 02-415-10-520 à 02-670-00-520 d'un montant de 4 063,75 \$ plus les taxes applicables pour la dépense reliée à la réinstallation de la pompe du module de gestion du Parc Découverte Nature.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1 DÉPÔT DU RAPPORT DES STATISTIQUES D'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE MAI 2019

Le conseiller, monsieur Guy Jubinville, fait état du rapport des statistiques d'émission des permis de construction du mois de mai 2019 tel qu'il a été préparé par le responsable du service de l'urbanisme, monsieur Jean Chartier.

19-06-34994

7.2 AUTORISATION DE LA DEMANDE D'UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS POUR LA RÉSIDENCE SITUÉE AU 400-408, RUE SAINTE-ANNE

RÉSOLUTION 19-06-34994

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une demande d'une dérogation mineure pour la résidence située au 400-408, rue Sainte-Anne et désignée comme étant le lot numéro 5 725 896 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

CONSIDÉRANT que la demande vise à régulariser la marge de recul avant minimale de 3,44 mètres, 3, 45 mètres et 3,54 mètres, une marge de recul latéral minimale de 1,90 et 1,93 mètre et une marge de recul entre la maison et la remise de 0,49 mètre et 0,43 mètre;

CONSIDÉRANT que le refus de cette demande aurait pour effet de créer un préjudice au demandeur;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT qu'au moins 15 jours avant l'étude de la demande, un avis public a paru sur le site internet de la Ville de Coaticook mentionnant que le conseil étudierait la demande de dérogation mineure lors de la présente assemblée;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 5 du règlement sur les dérogations mineures numéro 6-20 (2003);

CONSIDÉRANT qu'aucune personne ne s'est opposée à la présente demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'autoriser la demande de dérogation mineure au règlement de zonage de la Ville de Coaticook et ses amendements, pour la résidence située au 400-408, rue Sainte-Anne et désigné comme étant le lot numéro 5 725 896 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, afin de régulariser la marge de recul avant minimale de 3,44 mètres, 3, 45 mètres et 3,54 mètres, une marge de recul latéral minimale de 1,90 et 1,93 mètre et une marge de recul entre la maison et la remise de 0,49 mètre et 0,43 mètre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-06-34995

7.3 AUTORISATION DE LA DEMANDE D'UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS POUR LA RÉSIDENCE SITUÉE AU 1201, CHEMIN LADD'S MILLS

RÉSOLUTION 19-06-34995

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une demande d'une dérogation mineure pour la résidence située au 1201, chemin Ladd's Mills et désignée comme étant le lot numéro 2 935 039 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

CONSIDÉRANT que la demande vise à permettre une marge de recul latérale minimale à 4,16 mètres;

CONSIDÉRANT que le refus de cette demande aurait pour effet de créer un préjudice au demandeur;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'au moins 15 jours avant l'étude de la demande, un avis public a paru sur le site internet de la Ville de Coaticook mentionnant que le conseil étudierait la demande de dérogation mineure lors de la présente assemblée;

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 5 du règlement sur les dérogations mineures numéro 6-20 (2003);

CONSIDÉRANT qu'aucune personne ne s'est opposée à la présente demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'autoriser la demande de dérogation mineure au règlement de zonage de la Ville de Coaticook et ses amendements, pour la résidence située au 1201, chemin Ladd's Mills et désignée comme étant le lot numéro 2 935 039 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, afin de permettre une marge de recul latérale minimale à 4,16 mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-06-34996

7.4 AUTORISATION AU PROJET DE RÉNOVATION POUR LA RÉSIDENCE SITUÉE AU 242, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE

RÉSOLUTION 19-06-34996

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour un projet de rénovation sur la résidence située au 242, rue Saint-Jean-Baptiste;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA dans la zone C-214;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 27 mai 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'autoriser le projet de rénovation pour la résidence située au 242, rue Saint-Jean-Baptiste, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 27 mai 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-06-34997

7.5 AUTORISATION AU PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE RÉSIDENCE SUR LE LOT 3 311 963 APPLICABLE DANS LE CADRE DU PIIA POUR LE DÉVELOPPEMENT MCAULEY

RÉSOLUTION 19-06-34997

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour la construction d'une nouvelle résidence sur le lot 3 311 963 applicable dans le cadre du PIIA pour le développement McAuley;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA dans la zone RA-319:

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 27 mai 2019;

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'autoriser le projet de construction d'une nouvelle résidence sur le lot 3 311 963 applicable dans le cadre du PIIA pour le développement McAuley, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 27 mai 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-06-34998

7.6 AUTORISATION AU PROJET DE TERRASSE POUR LE COMMERCE SITUÉ AU 81, RUE CHILD

RÉSOLUTION 19-06-34998

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour le projet de terrasse pour le commerce situé au 81, rue Child;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA dans la zone CV-208 (P);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 27 mai 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'autoriser le projet de terrasse pour le commerce situé au 81, rue Child, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 27 mai 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-06-34999

7.7 AUTORISATION AU PROJET D'ENSEIGNE POUR LE COMMERCE SITUÉ AU 950, RUE CHILD

RÉSOLUTION 19-06-34999

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour un projet d'enseigne pour le commerce situé au 950, rue Child;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA dans la zone C-101;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 27 mai 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'autoriser le projet d'enseigne pour le commerce situé au 950, rue Child, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 27 mai 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

19-06-35000

7.8 MODIFICATION AU PROJET DE CONSTRUCTION D'UN TRIPLEX POUR LA RÉSIDENCE SITUÉE AU 712, RUE MCAULEY

RÉSOLUTION 19-06-35000

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande de modification au projet de construction d'un triplex pour la résidence située au 712, rue McAuley;

CONSIDÉRANT que le projet avait été recommandé par le conseil le 13 mai dernier;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA dans la zone RA-319;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 27 mai 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'autoriser la demande de modification du projet de construction d'un triplex pour la résidence située au 712, rue McAuley, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 27 mai 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-06-35001

7.9 PROMESSE DE SERVITUDE D'ÉGOUT SANITAIRE EN FAVEUR DE LA VILLE DE COATICOOK RELATIVEMENT AU LOT 4 046 494 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE COATICOOK ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 19-06-35001

CONSIDÉRANT que le service de l'urbanisme a reçu une demande pour la construction d'une nouvelle résidence;

CONSIDÉRANT que cette nouvelle résidence nécessite une servitude en faveur de la Ville de Coaticook pour le passage de fils électrique pour l'alimentation de la pompe d'égout, pour l'implantation d'un poste de pompage d'égout sanitaire desservant sa propriété ainsi que, possiblement, d'autres propriétés et finalement pour l'implantation d'une conduite de refoulement entre le poste de pompage et le réseau basse pression du secteur;

CONSIDÉRANT que les frais sont à la charge du propriétaire du terrain;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU:

D'autoriser le maire et la greffière à signer tout document nécessaire visant à créer ladite servitude sur le lot 4 046 494, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, et ce en faveur de la Ville de Coaticook pour le passage de fils électrique pour l'alimentation de la pompe d'égout, pour l'implantation d'un poste de pompage d'égout sanitaire desservant sa propriété ainsi que, possiblement, d'autres propriétés, pour l'implantation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

d'une conduite de refoulement entre le poste de pompage et le réseau basse pression du secteur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 8. COMMUNICATIONS, CULTURE ET TOURISME
- 9. LOISIRS
- 10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

19-06-35002

10.1 ADDENDA AU BAIL ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET ÉBÉNISTERIE POTOTYPE INC. ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 19-06-35002

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook possède des locaux industriels locatifs;

CONSIDÉRANT que le CIRC a comme mandat de gérer la location de ces locaux industriels:

CONSIDÉRANT que le Locataire a loué un local industriel portant les numéros civiques 593 et 595 rue Main Ouest et appartenant à la Ville aux fins de son entreprise et que le bail signé entre les parties en 2014 viendra à échéance le 31 juillet 2019;

CONSIDÉRANT que les parties souhaitent poursuivre la location de façon mensuelle :

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU d'un convenir avec Ébénisterie Pototype inc. d'un bail de location mensuel pour un montant de 635 \$ par mois et ce le tout selon les termes et conditions prévus à l'addenda du bail, lequel est annexé aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. SERVICES EXTÉRIEURS

19-06-35003

11.1 REJET DE LA SOUMISSION POUR L'INSTALLATION D'UN MONTE-PERSONNE AU PAVILLON DES ARTS ET DE LA CULTURE DE COATICOOK

RÉSOLUTION 19-06-35003

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour l'installation d'un monte-personne au pavillon des arts et de la culture de Coaticook;

CONSIDÉRANT que conformément à la loi, la Ville de Coaticook a demandé des soumissions par SEAO, vu qu'il s'agissait d'une dépense de plus de 100 000\$;

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que le seul soumissionnaire conforme a déposé une soumission non-conforme et n'a pu se conformer aux exigences du devis d'appel d'offres;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU:

- De rejeter les soumissions reçues concernant l'installation d'un montepersonne au pavillon des arts et de la culture de Coaticook;
- De procéder à un nouvel appel d'offres conformément aux règles de la Loi sur les cités et Villes et de la politique contractuelle de la Ville de Coaticook; ET
- D'autoriser la greffière à rédiger un nouveau devis qui répond besoins établis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-06-35004

11.2 RÉQUISITION NUMÉRO 2019-24 AU MONTANT DE 1 604,75 \$
PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'ACHAT DE PANNEAUX
DE POLYBOARD POUR LE MUR DE PRATIQUE DE TENNIS AU
PARC SHURTLEFF

RÉSOLUTION 19-06-35004

CONSIDÉRANT que la Ville désire faire l'achat de panneaux de polyboard pour le mur de pratique de tennis au parc Shurtleff;

CONSIDÉRANT que le chef de division parcs, bâtiments et espaces verts a présenté une réquisition pour lesdits achats;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Vivaco au montant de 1 604,75 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division parcs, bâtiments et espaces verts, concernant l'offre de la compagnie Vivaco;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2019-24 pour l'achat de panneaux de polyboard pour le mur de pratique de tennis au parc Shurtleff auprès de la compagnie Vivaco au montant de 1 604,75 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-920-07-721, projets spéciaux - transfert de l'excédent affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-06-35005

11.3 RÉQUISITION NUMÉRO 2019-25 AU MONTANT DE 14 449,82 \$
PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR LA FABRICATION DES
ABRIS DES JOUEURS AUX PARCS LAURENCE, DENIS-MARCOUX
ET BARNSTON

RÉSOLUTION 19-06-35005

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a procédé à la fabrication d'abris des joueurs pour les parcs Laurence, Denis-Marcoux et Barnston;

CONSIDÉRANT qu'il a diverses factures pour la fabrication desdits abris, soit : Vivaco au montant de 13 251,64 \$, Home Hadware au montant de 973,98 \$ et Centre de peinture Daniel Laroche au montant de 224,20 \$, le tout avant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que le chef de division parcs, bâtiments et espaces verts a présenté une réquisition pour payer lesdites factures;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division parcs, bâtiments et espaces verts concernant l'offre des compagnies Vivaco, Home Hardware et Centre de peinture Daniel Laroche;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU de payer les factures reliées à la fabrication des abris des joueurs des parcs Laurence, Denis-Marcoux et Barnston et d'affecter la dépense de 14 449,82 \$ plus les taxes applicables au poste budgétaire numéro 02-920-07-721, transfert de l'excédent affecté - projets spéciaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-06-35006

11.4 RÉQUISITION NUMÉRO 2019-26 AU MONTANT DE 12 500 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR UNE BANQUE DE TEMPS DE 220 HEURES D'UN PERSONNEL TECHNIQUE POUR LA LOCALISATION DES RACCORDEMENTS INVERSÉS

RÉSOLUTION 19-06-35006

CONSIDÉRANT que la Ville a besoin d'une banque de temps de 220 heures d'un personnel technique pour la localisation des raccordements inversés;

CONSIDÉRANT que la chef de division infrastructures a présenté une réquisition pour ladite banque d'heures;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie EXP. au montant de 12 500 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la chef de division infrastructures concernant l'offre de la compagnie EXP.;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2019-26 pour une banque de temps de 220 heures d'un personnel technique pour la localisation des raccordements inversés, auprès de la compagnie EXP. au montant de 12 500 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-920-04-725 - TECQ 2014-2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-06-35007

11.5 RÉQUISITION NUMÉRO 2019-27 AU MONTANT DE 21 500 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR LA DÉSINFECTION DE L'EAU POTABLE DU SECTEUR BARNSTON

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLUTION 19-06-35007

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire faire la désinfection de l'eau potable du secteur Barnston;

CONSIDÉRANT que la chef de division infrastructures a présenté une réquisition pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie EXP. au montant de 21 500 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la chef de division infrastructures concernant l'offre de la compagnie EXP.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2019-27 pour la désinfection de l'eau potable du secteur Barnston auprès de la compagnie EXP. au montant de 21 500 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-920-04-725 - TECQ 2014-2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 12. SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 13. COMMUNAUTAIRE
- 14. ADMINISTRATION ET CONSEIL

19-06-35008

14.1 MANDAT AU CABINET CAIN LAMARRE S.E.N.C.R.L. À PARTIR DU 27 MAI 2019 JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2019 SELON LES TERMES DE L'OFFRE DE SERVICES PRÉSENTÉE PAR LE CABINET MONTY SYLVESTRE

RÉSOLUTION 19-06-35008

CONSIDÉRANT que les services du cabinet Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc. ont été transférés au cabinet Cain Lamarre s.e.n.c.r.l.;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook autorise le transfert au cabinet Cain Lamarre s.e.n.c.r.l. de l'ensemble des dossiers sous la responsabilité des avocats qui se joignent à cette équipe, et ce, en version papier et électronique, confirmant ainsi dans un même temps, le retrait des mandats confiés à ces professionnels au cabinet Monty Sylvestre conseillers juridiques inc., et ce à compter du 27 mai 2019;

CONSIDÉRANT que la Ville avait par résolution du conseil numéro 18-09-34673, mandaté le cabinet Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc. selon les termes de l'offre de services du 21 août 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU de mandater le cabinet Cain Lamarre s.e.n.c.r.l. à partir du 27 mai 2019 jusqu'au 31 décembre 2019 selon les termes de l'offre de services présentée par le cabinet Monty Sylvestre du 21 août 2018.

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-06-35009

14.2 VENTE DU LOT 3 311 441 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE COATICOOK À INDUSTRIES PHIBIA INC. ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 19-06-35009

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook est propriétaire du lot 3 311 441 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook ;

CONSIDÉRANT que Industries Phibia inc. souhaite se porter acquéreur dudit terrain;

CONSIDÉRANT que les parties ont signé une promesse d'achat, laquelle est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook s'est engagée envers Industries Phibia inc. à octroyer une aide financière de 55 000 \$ à Industries Phibia inc., conformément au deuxième alinéa de l'article 92.1 qui confère aux municipalités locales le pouvoir d'accorder, par simple résolution, une aide aux personnes exploitant une entreprise du secteur privé et qui est le propriétaire ou l'occupant d'un immeuble autre qu'une résidence;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU:

- De vendre le lot 3 311 441 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, à Industries Phibia INC. pour un montant de 550 000 \$;
- D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer tous les documents nécessaires à cette fin;
- De transmettre ladite résolution à la notaire Karine Francoeur, à titre de notaire instrumentant l'acte de vente à intervenir entre les parties; ET
- De mandater l'arpenteur-géomètre Daniel Parent pour la confection d'un nouveau certificat de localisation:
- De confirmer l'octroi d'une aide financière de 55 000 \$ à Industries Phibia inc., conformément au deuxième alinéa de l'article 92.1 qui confère aux municipalités locales le pouvoir d'accorder, par simple résolution, une aide aux personnes exploitant une entreprise du secteur privé et qui est le propriétaire ou l'occupant d'un immeuble autre qu'une résidence

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-06-35010

14.3 AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE -AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU SOUS-VOLET 2.2 DU FONDS DES PETITES COLLECTIVITÉS RELATIVEMENT AUX TRAVAUX DE RÉFECTION ET DE MISE AUX NORMES DU CENTRE RÉCRÉATIF GÉRARD-COUILLARD

RÉSOLUTION 19-06-35010

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook réalise d'importants travaux d'agrandissement, de réaménagement, de réfection et de mise aux normes du Centre récréatif Gérard-Couillard de Coaticook;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été estimés à un montant de 4 689 970 \$;

CONSIDÉRANT que la Ville a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du fonds des petites collectivités du Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec, volet 2.2;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu la confirmation écrite d'une réception d'une aide financière de 2 218 480 \$;

CONSIDÉRANT la réception du protocole d'entente et qu'il y a lieu de procéder à sa signature;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'autoriser le maire à signer le protocole d'entente dans le cadre du fonds des petites collectivités du Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec, volet 2.2, relativement aux travaux d'agrandissement, de réaménagement, de réfection et de mise aux normes du Centre récréatif Gérard-Couillard de Coaticook.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-06-35011

14.4 EMBAUCHE TEMPORAIRE DE M. JIMMY DUPONT À TITRE DE JOURNALIER

RÉSOLUTION 19-06-35011

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de combler le poste de journalier qui est présentement vacant en raison d'un congé de maladie de l'employée affecté à ce poste;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur des services extérieurs d'embaucher monsieur Jimmy Dupont;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'octroyer le poste temporaire de journalier à M. Jimmy Dupont, à compter du 27 mai 2019, le tout conformément à la convention collective entre la Ville de Coaticook et la section locale 2811 du Syndicat canadien de la fonction publique, soit l'échelon 1 de la classe 1 immédiatement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. RÈGLEMENTS

19-06-35012

15.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 12-5 RM460 (2019) CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS

RÉSOLUTION 19-06-35012

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que le conseil juge nécessaire d'adopter un règlement pour assurer la paix, l'ordre, le bon gouvernement et le bien-être général sur le territoire de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que le conseil juge nécessaire d'assurer la sécurité et la tranquillité des endroits publics de son territoire ;

CONSIDÉRANT qu'une demande de dispense de lecture du règlement 12-5 RM460 (2019) fut faite lorsque l'avis de motion fut donné et qu'une copie du présent règlement fut remise aux membres du conseil de la Ville de Coaticook qui étaient présents lors de l'assemblée ordinaire du 13 mai 2019;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière mentionne l'objet du règlement et sa portée;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 12-5 RM460 (2019) concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.2 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 29-191-1 (2019)
POUR LES TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT, DE
RÉAMÉNAGEMENT, DE RÉFECTION ET DE MISE AUX NORMES
DU CENTRE RÉCRÉATIF GÉRARD-COUILLARD DE COATICOOK
ET MODIFIANT LE RÈGLEMENT 29-191 (2018), DEMANDE DE
DISPENSE DE LECTURE ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 29-191-1 (2019)

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 29-191-1 (2019)

Avis de motion est donné par la conseillère Guylaine Blouin, qu'elle présentera pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 29-191-1 (2019) pour les travaux d'agrandissement, de réaménagement, de réfection et de mise aux normes du Centre récréatif Gérard-Couillard de Coaticook et modifiant le règlement 29-191 (2018).

Celui-ci a pour objet de modifier le règlement en vigueur. Le montant des travaux a été revu à la hausse, suite à des imprévus.

DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser la greffière de la lecture du règlement numéro 29-191-1 (2019) une copie du règlement est remise aux membres du conseil qui sont tous présents.

15.3 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 24-8-3 (2019) RELATIF AU TAUX DU DROIT DE MUTATION APPLICABLE AUX TRANSFERTS DONT LA BASE D'IMPOSITION EXCÈDE 500 000 \$, DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 24-8-3 (2019)

Avis de motion est donné par le conseiller Vincent Brochu, qu'il présentera pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

24-8-3 (2019) relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$.

Celui-ci a pour objet d'établir la tranche du taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$.

DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser la greffière de la lecture du règlement numéro 24-8-3 (2019), une copie du règlement est remise aux membres du conseil qui sont tous présents.

15.4 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 12-5 RM110 (2019) RELATIF À LA PRÉVENTION DES INCENDIES ET ABROGEANT LES RÈGLEMENTS ANTÉRIEURS

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 12-5 RM110 (2019)

Avis de motion est donné par le conseiller Denis Hébert, qu'il présentera pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 12-5 RM110 (2019) relatif à la prévention des incendies et abrogeant les règlements antérieurs

Celui-ci a pour objet d'introduire des amendes relativement à l'utilisation des feux d'artifices.

DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser la greffière de la lecture du règlement numéro 12-5 RM110 (2019) une copie du règlement est remise aux membres du conseil qui sont tous présents.

16. AFFAIRES COMMENCÉES ET NOUVELLES

19-06-35013

16.1 ACHAT DE LA LIGNE ÉLECTRIQUE CTK-236 AU COÛT DE 78 343,55 \$ ET DE LA LIGNE ÉLECTRIQUE CTK-231 AU COÛT DE 52 763,07 \$ POUR UN TOTAL DE 131 106,62 \$

RÉSOLUTION 19-06-35013

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook veut acheter les lignes électriques CTK-236 et CTK-231 appartenant à Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu les estimés préliminaires des coûts, soit 78 343,55 \$ pour la ligne électrique CTK-236 et 52 763,07 \$ pour la ligne électrique CTK-231 pour un total de 131 106,62 \$ (coûts sont estimés à + ou - 30%);

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit signer ces estimés pour donner suite à la demande d'acquérir les lignes CTK 231 et CTK 236;

CONSIDÉRANT que ces coûts incluent le coût de rachat du réseau et les manœuvres (main d'œuvre) pour rendre les 2 réseaux indépendants;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU de consentir à l'achat de la ligne électrique CTK-236 au coût de 78 343,55 \$ et de la ligne électrique CTK-231 au coût de 52 763,07 \$ pour un

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

total de 131 106,62 \$ et d'autoriser la greffière à signer les estimés préliminaires et de demander à Hydro-Québec de procéder à l'ingénierie détaillée du dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-06-35014

16.2 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 400 \$ AU CLUB DE L'ÂGE D'OR CENTRE AMICAL ST-EDMOND

RÉSOLUTION 19-06-35014

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2019 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés à la culture:

CONSIDÉRANT que le Club de l'âge d'or Centre amical St-Edmond a présenté une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 400 \$ au Club de l'âge d'or Centre amical St-Edmond

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la loi, le maire procède à une période de questions.

Aucune question n'est posée.

19-06-35015

18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 19-06-35015

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU que la séance soit close à 20 h 31.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Simon Madore, maire	Geneviève Dupras, greffière